

Montreuil, le 15 avril 2022

Orange : Mise à la signature de l'accord salarial NAO 2022

Dans un contexte de flambée du coût de la vie et de forte inflation (4,5% en Mars 2022 et 2,8% sur l'année 2021).

Les mesures garanties sont les suivantes :

- 1,35 % pour les cadres
- 1,35% pour les AFO non cadres
- 2,8% pour les ACO non cadres

Concernant les autres mesures :

Seulement 0,6% pour le budget reconnaissance des compétences et qualifications alors qu'il faut couvrir des besoins importants en promotion (plus de 20 000 salariés n'en ont pas bénéficiés depuis plus de 10 ans).

Une mesure de 0,2% pour la mobilité et les parcours professionnels que la direction a acceptée de séparer du budget RCQ contre signature. En cas de décision unilatérale, la Direction reviendrait à un budget unique en le réduisant.

Les autres mesures constituent des corrections et rattrapages : 0,2% pour l'égalité salariale Femme/Hommes nettement insuffisantes pour réduire les écarts salariaux constatés à 5,7% chez Orange.

Toutes mesures confondues, l'entreprise affiche un taux directeur à 3,3% en trompe l'œil dans lequel il intègre la GVT, le PRA ou encore des mesures mobilités qui n'ont rien à y faire. Ce taux devrait donc être affiché en dessous de 3%.

Les négociateurs ont dénoncé des mesures collectives insuffisantes ne garantissant pas le maintien du pouvoir d'achat alors même que l'entreprise continue de distribuer chaque année des milliards de dividendes. En 2021, l'entreprise a reversé 51€ de dividendes pour 1€ de budget NAO.

La CGT a proposé une série de mesure (suppression des écarts salariaux F/H en 3 ans, 13^{ème} mois, un véritable budget promotion...) qui pourraient être financées en récupérant seulement 10 ct€ sur le dividende.

La Direction s'est montrée fermée à la discussion et semble assumer sans complexe une probable 3^{ème} décision unilatérale d'affilée actant une rigueur salariale scandaleuse. Une multilatérale avec la nouvelle directrice générale d'Orange le 11/04 est venue confirmer que l'entreprise ne souhaitait pas modifier le partage de la richesse chez Orange et continuerait de privilégier les actionnaires.

Tout au long des négociations, la CGT a été à l'offensive. Elle a été à l'initiative d'une journée de grève le 17 mars. Elle a également réuni à plusieurs reprises l'intersyndicale autour d'un socle de revendications communes mais nous déplorons le manque

d'implication de certaines OS (CFDT et FO) qui ont fait le choix de subir et de ne pas s'investir dans des luttes et mobilisations unitaires.

A la dernière séance le 13/04, la Direction nous fait du chantage. Le taux global sera de 3.3% en cas de signature, si c'est une DU le taux sera limité à 3% et certains budgets seront réduits. Inadmissible !

Dans ce contexte, l'équipe de négociateurs propose de ne pas signer l'accord car les mesures sont indécentes et décorréélées des réels besoins d'un personnel en souffrance et qui subit de plein de plein fouet sa plus grosse perte de pouvoir d'achat depuis des années.

Merci de nous faire vos retours pour le 25/04 à 17 h au plus tard à telecom@cgt-fapt.com

Evolution des propositions pendant la négociation :

Séance du 13 avril 2022

Cadres (tous)	Mini garanti en € (salaire <38 k€)	520 €	590 €	720 €	820 €	900 €	Relèvement de l'augmentation minimum garantie -> + 380 €/+400 € par rapport à la 1ère proposition -> + 80 €/+100 € par rapport à la 4ème proposition séance de relecture : modification structure AI : augmentation du mini garanti par réduction de l'augmentation individuelle
	Mini garanti en € (salaire >38 k€ et <80k€)	380 €	450 €	580 €	680 €	780 €	
	Mini garanti en € (salaire >80 k€)			0 €	0 €	0 €	
	en %	0,75%	0,85%	1,05%	1,20%	1,35%	
	Augmentation individuelle	0,85%	1,00%	1,00%	1,00%	0,85%	
Non cadres (ACO)	Mini garanti en € (salaire <31 k€) ⁽¹⁾	580 €	640 €	780 €	880 €	880 €	Relèvement de l'augmentation collective -> + 300 € par rapport à la 1ère proposition -> + 100 € par rapport à la 3ème proposition séance de relecture : relèvement de la tranche 1 à 31 K€
	Mini garanti en € (salaire >31 k€) ⁽¹⁾	480 €	540 €	680 €	780 €	780 €	
	en %	1,70%	1,90%	2,45%	2,80%	2,80%	
	Augmentation individuelle	0,50%	0,45%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Augmentation collective en €	370 €	370 €	420 €	480 €	480 €	réunion 3 : transfert du budget en mesures collectives Relèvement de l'augmentation collective -> + 110 € par rapport à la 1ère proposition -> + 60 € par rapport à la 3ème proposition ajout d'une clause de sauvegarde sur l'évolution du point d'indice en 2022
Augmentation collective en %	1,00%	1,00%	1,15%	1,35%	1,35%		
Effet GVT	0,87%	0,87%	0,87%	0,87%	0,87%		

sur la réunion 1, 28 k€ pour la réunion 2, 30 K€ pour les réunions 3 & 4



Pôle/Collectif : Telecom - Orange



Référence de la note : NAO 2022